

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CHL 012-9751/21/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille Provence - Approbation d'une convention MET 21/18706/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi. Dans ce contexte, la Métropole ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives et les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial.

La situation de l'emploi apparaît aujourd'hui comme une des faiblesses du territoire métropolitain. Bien que le territoire ait créé ces 10 dernières années, plus de 6.000 emplois par an et qu'il enregistre une embellie en termes de diminution du nombre de demandeurs d'emploi, les évolutions observées dans les filières économiques porteuses et certains indicateurs sociaux réclament encore une mobilisation des différentes parties prenantes de l'emploi, de l'insertion et du développement économique avec une stratégie orientée sur les possibilités de favoriser un développement économique au service de l'emploi de ses habitants et d'éviter le décrochage d'une partie de la population.

L'action de la Métropole doit permettre de positionner comme une finalité, la conciliation de la performance économique et celle de la solidarité, en représentant le lieu de coordination des dynamiques des partenaires publics et privés engagés dans la politique pour l'emploi et contre le chômage, adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et aux évolutions des entreprises.

Ainsi, forte de son attractivité économique croissante et de son rayonnement, la Métropole se doit de relever le défis d'une métropole inclusive pour l'ensemble de sa population et notamment pour les personnes qui sont provisoirement éloignées du marché du travail. La Métropole représente une opportunité pour innover et rendre performants les processus d'inclusion professionnel sur son territoire.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

À ce titre, notre établissement a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

Pour cela, différents leviers sont identifiés afin de favoriser la convergence des différentes dynamiques qui concourent à l'insertion professionnelle des publics. Aussi, dans le cadre de son schéma directeur emploi-insertion, la Métropole a défini trois orientations :

- Travailler sur l'autonomisation des personnes en difficulté en s'appuyant sur des dispositifs d'accompagnement à l'emploi performant et garantissant la sécurisation des parcours et notamment le développement d'une offre structurée de parcours à travers la mobilisation de la clause sociale d'insertion dans la commande publique métropolitaine ;
- Favoriser l'innovation sociale pour lever les freins à l'emploi en s'appuyant sur de nouveaux modes d'accompagnement innovant ou la création de passerelles innovantes entre les structures d'insertion par l'activité économique et les filières économiques du territoire ;
- Rapprocher les entreprises et les branches professionnelles pour favoriser l'adéquation de l'offre et la demande d'emploi, anticiper les besoins en recrutement et promouvoir les profils de personnes en difficulté.

Pour ce faire, la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille Provence propose deux dispositifs structurants, engagés en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi : Le Hub du Mentorat et le CI'Hub Bouches-du-Rhône.

Leurs objectifs concordent vers la construction d'un écosystème engagé en faveur de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat inclusif, permettant aux entreprises de se connecter à un "ensemblier" de dispositifs inclusifs et d'acteurs afin de répondre à leurs besoins.

#### Le Hub du Mentorat

Le Mentorat est un accélérateur de réussite dans une recherche d'emploi et un moyen de sécuriser une aventure entrepreneuriale, dans le cadre d'une relation basée sur l'échange et le partage d'expérience entre un Mentor et un Mentoré, tous deux issus du territoire métropolitain Aix-Marseille-Provence.

Lancé par la CCI Marseille Provence en juin 2018, co-financé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, le dispositif Tandem - Le Hub du Mentorat permet de rendre les actions de mentorat plus lisibles et visibles. La CCI Marseille Provence, reconnue « tiers de confiance », anime le hub constitué d'acteurs économiques, d'acteurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat, engagés pour opérer le mentorat, sourcer les mentorés et les mentors et en faire la promotion. En décembre 2019 a été lancée la Plateforme de matching : <https://hubdumentorat.fr/> pour faciliter la mise en relation entre les mentors et mentorés par les structures partenaires.

Ce jeu collectif est basé sur la concertation et l'intelligence collective autour d'objectifs communs : agir en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat, via le mentorat et favoriser l'inclusion par l'activité économique et par le travail.

Dans le contexte économique « Après-Covid19 », le mentorat jouera un rôle essentiel pour sécuriser une recherche emploi ou une aventure entrepreneuriale grâce au partage d'expériences, à la mise en réseau et aux conseils. Le Mentorat se révèle comme un appui permettant la transmission des codes de l'entreprise au mentoré pour faciliter la levée des freins dans l'approche d'un "savoir devenir".

#### Le CI'Hub Bouches-du-Rhône

Dans le cadre d'une instruction nationale de l'Etat qui affirme le rôle majeur de l'entreprise dans la cohésion nationale et l'inclusion, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a mandaté la CCIMP pour animer le CI'Hub Bouches-du-Rhône, une chance, les entreprises s'engagent, lancé le 16 septembre 2019.

**Signé le 15 Avril 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021**

L'objectif principal est de développer une économie plus responsable et inclusive sur le territoire du 13. Pour cela, la CCIMP s'engage pour :

- Développer et faciliter les pratiques inclusives et ainsi démontrer qu'elles sont une solution aux problématiques de recrutement exprimées par les entreprises,
- Faciliter et valoriser l'utilisation efficiente des politiques dites « inclusives » dans l'entreprise,
- Rendre visibles et lisibles les actions menées qui apportent des solutions inclusives et agiles sur le territoire,
- Fédérer l'ensemble des acteurs, sur un réseau social dédié (lancement prévu en Septembre 2020), et les mettre en relation afin qu'ils échangent, se rencontrent, s'engagent et valorisent leurs actions.

Dans le « C'Hub Bouches du Rhône » le lancement d'un Réseau social dédié à l'Emploi et à Inclusion permet une mise en relation directe visant au développement inclusif du territoire et faciliter la lisibilité de toutes les solutions inclusives répondant aux besoins des entreprises.

L'objectif de l'action est d'agrèger les actions existantes ("Tandem - le Hub du Mentorat" et le "C'Hub Bouches du Rhône »), afin de rendre lisibles et visibles l'offre de service inclusive répondant aux besoins des entreprises du territoire, notamment sur l'Axe Mentorat qui devient un enjeu majeur dans le Plan France Relance car vecteur d'employabilité.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement à la CCIMP à hauteur de 50 000 euros au titre de l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté métropolitaine d'agir en faveur de l'insertion pérenne de personnes considérées comme éloignées de l'emploi ;
- L'enjeu métropolitain de rapprocher les entreprises et les branches professionnelles pour favoriser l'adéquation de l'offre et la demande d'emploi, anticiper les besoins en recrutement et promouvoir les profils de personnes en difficulté.

**Délibère**

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement à la CCIMP d'un montant de 50.000 euros au titre de l'année 2021.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP relative à l'octroi d'une subvention pour l'exercice 2021.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 au Budget Principal de la Métropole – chapitre 65 – Nature 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 65 - Sous Politique E 120 .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ